

# LES SYSTEMES SCOLAIRES

En Euskadi et  
Navarre

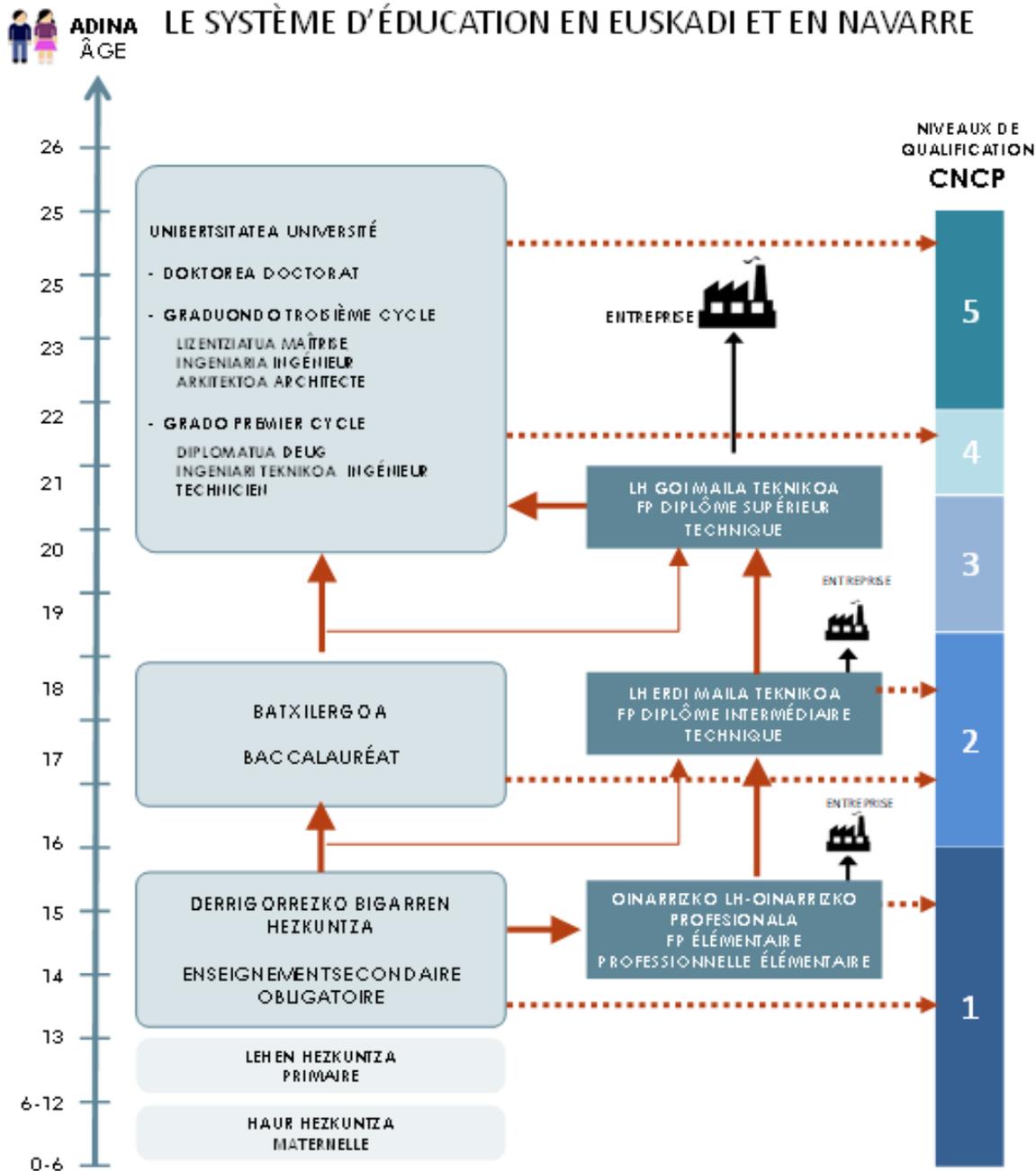
En France

## En Euskadi et Navarre

La politique de l'éducation est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et les différents gouvernements des 17 Communautés Autonomes (notamment d'Euskadi et de Navarre). L'enseignement obligatoire commence à 6 ans et se termine à 16 ans. Le système régi par la LOE (Ley Orgánica de Educación) est subdivisé comme suit :

- **Enseignement infantile** : educación infantil (0 à 3 ans et 3 à 6 ans).
- **Enseignement primaire** : educación primaria (6 à 12 ans).
- **Enseignement secondaire** : educación secundaria obligatoria (12 à 16 ans). À la fin de l'enseignement obligatoire, les élèves reçoivent le titre de « graduado en educación secundaria obligatoria ».
- **Enseignement secondaire supérieur** sanctionné par le titre de bachiller (filieres : artistique, sciences et technologie, humanités et sciences sociales) ou formation professionnelle de grado medio (16 à 18 ans).
- **Enseignement supérieur**. Les lycéens qui souhaitent poursuivre leurs études à l'université doivent passer des épreuves spécifiques (selectividad) à la fin du « bachiller ». Les étudiants peuvent aussi choisir de poursuivre une formation professionnelle de « grado superior ».

## EUSKADIKO ETA NAFARROAKO HEZKUNTZA SISTEMA LE SYSTÈME D'ÉDUCATION EN EUSKADI ET EN NAVARRA



# LES SYSTEMES SCOLAIRES

En Euskadi et  
Navarre

En France

## En France

En France, le domaine de l'éducation est géré de manière centrale par le Ministère de l'Education nationale, les académies sont les échelons administratifs permettant de décliner en région la politique éducative définie par le gouvernement. Les académies agissent en fonction du contexte local en partenariat avec les collectivités territoriales : les communes pour l'enseignement primaire, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées. L'inspection académique gère l'organisation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, la scolarité et vie scolaire, l'organisation des examens et concours, etc. à l'échelon départemental.

L'instruction est obligatoire entre 6 et 16 ans (il est prévu à la rentrée 2019 que l'âge obligatoire de début passe à 3 ans, à la suite de l'annonce d'Emmanuel Macron aux Assises de la maternelle).

Le système éducatif français est divisé en plusieurs niveaux :

- **Enseignement primaire** : regroupant l'école maternelle (2 à 6 ans) ainsi que l'école élémentaire (de 6 à 11 ans)
- **Enseignement secondaire** : cet enseignement comprend l'enseignement au collège qui dure quatre ans et est sanctionné par le diplôme national du brevet. Après le collège, les étudiants peuvent choisir l'option du lycée qui dure 3 ans et passer à la fin le baccalauréat général ou technologique. Ils peuvent sinon poursuivre en lycée professionnel qui sera sanctionné par un Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP).
- **Enseignement supérieur** : une fois obtenu le baccalauréat, l'étudiant peut choisir de poursuivre une formation universitaire en vue d'obtenir une licence (Bac+3), un master (Bac+5) ou un doctorat (Bac+8) ou des diplômes spécialisés (professions de santé par exemple). Les grandes écoles proposent des formations et diplômes à bac+5. On peut y accéder directement après le bac ou après deux années de classes préparatoires et un concours. Les étudiants peuvent aussi choisir de poursuivre une formation par apprentissage.

